



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 03 MAI 2022

Présents : M. Le Nagard (Président)

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda).

Excusé : M Duclos.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



INFORMATION CLUBS

Le Comité de Direction du District, dans sa politique générale d'aide au développement du Futsal, a décidé de prendre à sa charge les frais d'arbitrage pour toutes les équipes Futsal, sur leur dernier match de championnat à domicile.
Concrètement :

- cette prise en charge concerne la dernière et avant-dernière journée de championnat Futsal D1 et D2 (sauf exception d'une équipe qui joue à l'extérieur sur ces 2 dernières journées auquel cas il faut remonter pour elle à l'antépénultième journée).

- les frais des 2 arbitres x 50 euros (=100 euros) seront payés par le DVOF directement aux officiels désignés sur les rencontres.

COURRIERS CLUBS

Cergy-Pontoise Fc : Mail du 25-04-22

Pris note du résultat de la rencontre U15 contre Persanaise Cfj 1 du 09-04-22.
FMI non transmise au DVOF, amende maintenue.

Attainville Futsal C : Mail du 28-04-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de CVO Futsal contre Argenteuil Fc1 le jeudi 05-05-22 à 21H00.
Accord des 2 clubs, accord de la commission

Marcouville City CP : Mail du 29-04-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre de championnat D1 contre Attainville Futsal C 2 afin de pouvoir jouer la ½ Finale de Coupe du Comité le samedi 07 mai 2022.

La commission ne peut accepter votre proposition. Le match de championnat contre Attainville est maintenu au samedi 07-05-22. La commission est dans l'obligation d'inverser la rencontre de Coupe Comité contre Montmorency Futsal.
La commission programme la rencontre le mercredi 11-05-22 à 21H15.

Combo Futsal : Mail du 03-05-22

Pris note de votre réclamation concernant les problèmes d'arbitrage constatés lors de différentes rencontres de championnat Futsal.

La commission ne peut intervenir sur le règlement sportif du DVOF et revenir sur l'homologation du résultat des rencontres.

Parmain Futsal As : Mail du 02-05-22

Pris note de l'impossibilité de réaliser la FMI pour la rencontre contre Gadjostarr Futsal.

CRITÉRIUMS : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

SENIOR D2

Match n° 23837617 : Sannois Fce 2 / Argenteuil Rc 1 **du 23-04-22**

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

Équipe de Sannois Fce refusant de jouer la rencontre à 4 joueurs

Argenteuil Rc 1 : 5 Buts 3 Points

Sannois Fce 2 : 0 But -1 Point

Sannois Fce : **Amende 24 €**

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

SENIOR D1

Match n° 23679632 : Montmorency Futsal 2 / Garges Djibson Asc 3 **du 30-04-22**

Lecture de la feuille de match.

Montmorency Futsal 2 : 8 Buts 3 points

Garges Djibson Asc 3 : 3 Buts 0 Point

SENIOR D2

Match n° 23837744 : Parmain Futsal As 2 / Fc Gadjostarr Futsal **du 29-04-22**

Lecture de la feuille de match.

Parmain Futsal As 2 : 1 But 0 point

Fc Gadjostarr Futsal : 4 Buts 3 Points

MATCHS REMIS

CVO Futsal

Match n° 24384587 : Attainville Futsal C 1 / Argenteuil Fc 1 : **le jeudi 05-05-22 à 21H00.**

SENIOR D2

Match n° 23837607 : Deuil-Engbien Fc 1 / Arnouville Usc 1 : **le lundi 09-05-22 à 20H30.**

SENIOR D1

Match n° 23679630 : Sannois Fce 1 / Argenteuil Fc 1 : en attente de proposition de date

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match n° 24482426 : Argenteuil Fc 1 / Marcouville City Cp 1 **le 04-06-22**



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24384582	MARCOUVILLE CITY CP 2	MONTMORENCY FUTSAL 1	Jeudi 28-04 à 20H20
2	24384587	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	ARGENTEUIL FC 1	Jeudi 05-05 à 21H00

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24497704	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lundi 02-05 à 21H00
2	24497705	MONTMORENCY FUTSAL 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Mercredi 11-05 à 21H15

INVERSION DE MATCH

La rencontre n° **24497705** ne pouvant se dérouler sur les installations de Marcouville avant la date limite prévue, la commission prend la décision d'inverser la rencontre qui devient :

Match n° 24497705: Montmorency Futsal 2 / Marcouville City CP 3: le mercredi 11-05-22 à 21H15.

Gymnase du Cosom – 4 Chemin de la Butte aux Pères - Montmorency



PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 21 et 22 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U9

Week-ed des 14 et 15 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	5	Goussainville Fc Garges Djibson Asc Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 15 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2)

ANNULATION D'AMENDES

Match n° 24482411 : Garges Djibson Asc 1 / Attainville Futsal C 2 du 09-04-22

Match non joué pour cause de cas de Covid dans l'effectif d'Attainville

Garges Djibson Asc : annulation de l'amende de 15 €

Prochaine réunion
Mardi 17 Mai 2022 à 18H30